



Radio Free Fm, 16.02.2016. [AUDIO 1](#) - [AUDIO 2](#) - [AUDIO 3](#) - [AUDIO 4](#) - [AUDIO 5](#)

Notre consoeur Lalatiana Rakotondrazafy a dévoilé, en malgache, dans son émission «*Anao ny fitenenana*»

du 16 février 2016, les plus qu'inconvénients du système

Advance Cargo Declaration

(

ACD

) que le groupement des entreprises de Madagascar (GEM) et d'autres opérateurs économiques ont dénoncé. Pour résumé, la question est de savoir si le régime Rajaonarimampianina s'est fait avoir comme un bleu (Hmv) ou s'il est complice d'une arnaque qui lèse les Malgaches et leur économie à l'échelle nationale. Dans cette histoire minable, à la hauteur de ce régime Hvm/Rajaonarimampianina, les seuls bénéficiaires de cette «*taxe*»

sans fondement juridique, est la société béninoise *Associated Transport and Management System* derrière laquelle œuvre Jean Codo.



Qui diable est ce Jean Codo ?

BENIN: Jean CODO, l'ancien Conseiller Technique du Président KEREKOU, épinglé dans une affaire d'escroquerie internationale en Guinée Conakry

Des révélations sur les activités de Jean Codo en Guinée

Après le Nigeria où il a été chassé en 2010 pour faux, filouterie et arnaque, le Béninois Jean Codo a mis le cap sur la Guinée Conakry. L'objectif, vendre aux autorités un service de suivi de cargaison comme l'exigeait les mesures du code Isps pour la sécurité maritime. Mais à y voir de près, il s'agit plutôt d'un vaste plan escroquerie qui est élaboré pour être déployé sur plusieurs pays. Afin de vous permettre de mieux comprendre le mode opératoire, nous allons nous appuyer sur une fiche adressée au Président Guinéen pour présenter la genèse du projet et ce qu'il en est aujourd'hui.

Par décret N° D/174 en date du 29 juillet 2010 l'Office guinéen des chargeurs a été créé. Afin de financer ses activités et assister les chargeurs l'Office a passé un contrat avec la Société Antaser pour l'émission des Bordereaux de Suivi de Cargaison à l'international. Ce BSC doit couvrir toute cargaison à destination de la Guinée. L'ICTN (International Cargo Tracking Note) n'est que le pendant anglais de BSC ou CTN en anglais. On se demande ce que veut dire International dans ce nom qui semble être une fabrication de toutes pièces. Dans un mémo en date du 30 mai 2014, Monsieur Aboubacar Bady Touré fait l'état des lieux des 02 services BSC de la société Antaser et ICTN de TPMS Guinée du béninois Jean CODO, un ancien obscur Conseiller au tourisme de l'ex-Président Kérékou.

Il établit que la société Antaser émet un bordereau depuis les ports étrangers alors que TPMS Guinée n'émet aucun bordereau et les chargeurs se demandent quel travail accomplit cette société pour toucher un tel pactole sur le dos du trésor guinéen. En effet, selon les documents obtenus auprès des services compétents à Conakry, les statistiques du trafic 2012 et 2013 indiquent que l'ICTN a rapporté 7. 797 855 euros et 8 434 875 euros et la Société TPMS bénéficie de 40% de ce montant pour un travail anecdotique et invisible.

La Société Antaser collecte également des montants à peu près semblables et la cumulation de ces deux taxes pèsent sur les opérateurs du port de Conakry et sur le panier de la ménagère. Selon un responsable du Pac, le Béninois Jean CODO aurait cherché avec certains de ces complices à faire évincer la Société Antaser pour conforter sa position. Antaser étant la

première société à signer un contrat avec l'Office Guinéen des Chargeurs et afin d'éviter un procès pour rupture abusive de contrat, il est recommandé de plutôt continuer avec la société Antaser qui émet réellement un Bordereau tandis que la Société TPMS Guinée fait un travail fictif et inutile.

Publié le 8 juin 2014 dans "Ports Africains"

Activités portuaires à Conakry : Des faux frais prélevés par le Béninois Jean Codo et Antaser une Société Belge chassée du Sénégal

L'opérateur économique béninois, le sieur Jean CODO défraie actuellement la chronique dans le milieu des affaires en Guinée Conakry. Sa société TPMS intervenant dans le secteur du suivi de cargaison portuaire se retrouve au cœur d'un montage financier qui oblige les acteurs portuaires à payer des frais pour un service qui en réalité ne leur a jamais été assuré. Plusieurs documents officiels que nous nous sommes procurés dénoncent cet état de fait et exhortent les autorités guinéennes à ouvrir les yeux sur la supercherie. Dans un Mémo en date du 19 Mai 2014, Monsieur Hann Aboubacar attire l'attention du Président de la Guinée sur l'évolution des activités de la Société de droit Belge Antaser censé gérer le BSC et la Société TPMS Guinée chargée au titre du décret N°D/2011/305/PRG/SGG du 19/11/2011 de gérer le ICTN (International Cargo Tracking Note).

Dans ce mémo, Monsieur Hann fait remarquer le fait que les armateurs et / ou Agents Maritimes n'arrivent pas à faire la différence entre les 02 services. En effet après la prise de l'arrêté Inter Ministériel N° 750/MEEF/METPT/2013 du 05 Avril 2013, le ICTN était censé remplacer le BSC et ainsi donc une seule de ces deux taxes devrait être collectée. Devant le manque de clarification, les armateurs continuent néanmoins de collecter 10 à 20 euros au titre de frais administratifs par container ou véhicule et un certain pourcentage sur le vrac à destination de Conakry.

Pourtant le Ministère du Commerce fait des efforts dans le sens de l'amélioration de l'image du PAC et la baisse du coût des hydrocarbures. La cherté du Port de Conakry créé par cette double taxation contraint de plus en plus certains opérateurs économiques à recourir aux ports

des pays limitrophes. Si rien n'est fait dans l'immédiat, le Port de Conakry pourrait se vider de tous ses gros et occasionnant ainsi une baisse drastique des ressources publiques. Il est donc urgent de clarifier la lettre de mission des TPMS et Antaser. Selon les informations recueillies auprès des services compétents en Guinée, les armateurs facturent 80 euros par container ou véhicule pour le compte de TPMS Guinée du Béninois Jean Codo et seuls 19.5 euros reviennent au trésor public Guiné. Or après analyse concrète de ses activités il est établi aujourd'hui que la Société TPMS ne fournit aucune prestation visible sur les cargaisons à destination de Conakry. On se demande la raison d'être de ladite taxe.

Un audit effectué récemment témoigne qu'Antaser assure toujours ses activités et continue de percevoir les taxes liées au BSC. La mission de certains cadres guinéens à Anvers pour imposer l'annulation du BSC ayant échoué. Il urge donc pour la haute autorité de clarifier l'action des dites sociétés qui ressemble plus à une collecte indue de fonds publics que de réelles prestation de services.

Publié le 8 août 2013 dans "Ports Africains"

Recueillis par Jeannot Ramambazafy – 18 février 2016



L'article de "La Vérité" de ce 18 février 2016 [ICI](#)